DÉCRET 000

accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 4'937'000.- destiné à financer les travaux de restructuration du Centre des Brûlés (CB) au Service de Médecine intensive adulte (SMIA) au niveau 05 du bâtiment hospitalier du CHUV.

du 26 août 2008

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décrète

Art. 1

¹ Un crédit de CHF 4'937'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer les travaux de restructuration du Centre des Brûlés (CB) au Service de Médecine intensive adulte (SMIA) au niveau 05 du bâtiment hospitalier du CHUV.

Art. 2

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 26 août 2008.

Le président du Grand Conseil :

(L.S.)

J. Perrin

O. Rapin

Le président :

(L.S.)

P. Broulis

Le secrétaire général du Grand Conseil :

(L.S.)

V. Grandjean

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte *Dépenses d'investissement*et amorti en 20 ans.

² Le présent décret entrera en vigueur dès sa publication.